



**ACADÉMIE  
DE LILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Département de l'encadrement  
et des personnels administratifs  
Bureau de l'encadrement**

DEPA - BE  
2023 /  
Affaire suivie par :  
Rémi Linard  
Tél : 03.20.15.61.54  
Mél : remi.linard@ac-lille.fr  
144 rue de Bavay  
59000 Lille

Lille, le

**24 JAN. 2023**

La rectrice

à

Mesdames et Messieurs les Présidents d'université,  
Monsieur les Doyens des corps d'inspection,  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement,  
Mesdames et Messieurs les Chefs de Service,  
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO,

**Objet : recrutement dans le corps des personnels de direction par la voie du détachement**

**Réf. :** note de service ministérielle MEND22333216N du 8.12.2022 parue au BOEN n°48 du 22 décembre 2022

J'ai l'honneur de vous informer de la publication au bulletin officiel de l'éducation nationale (BOEN) de la note de service ministérielle relative au détachement dans le corps des personnels de direction.

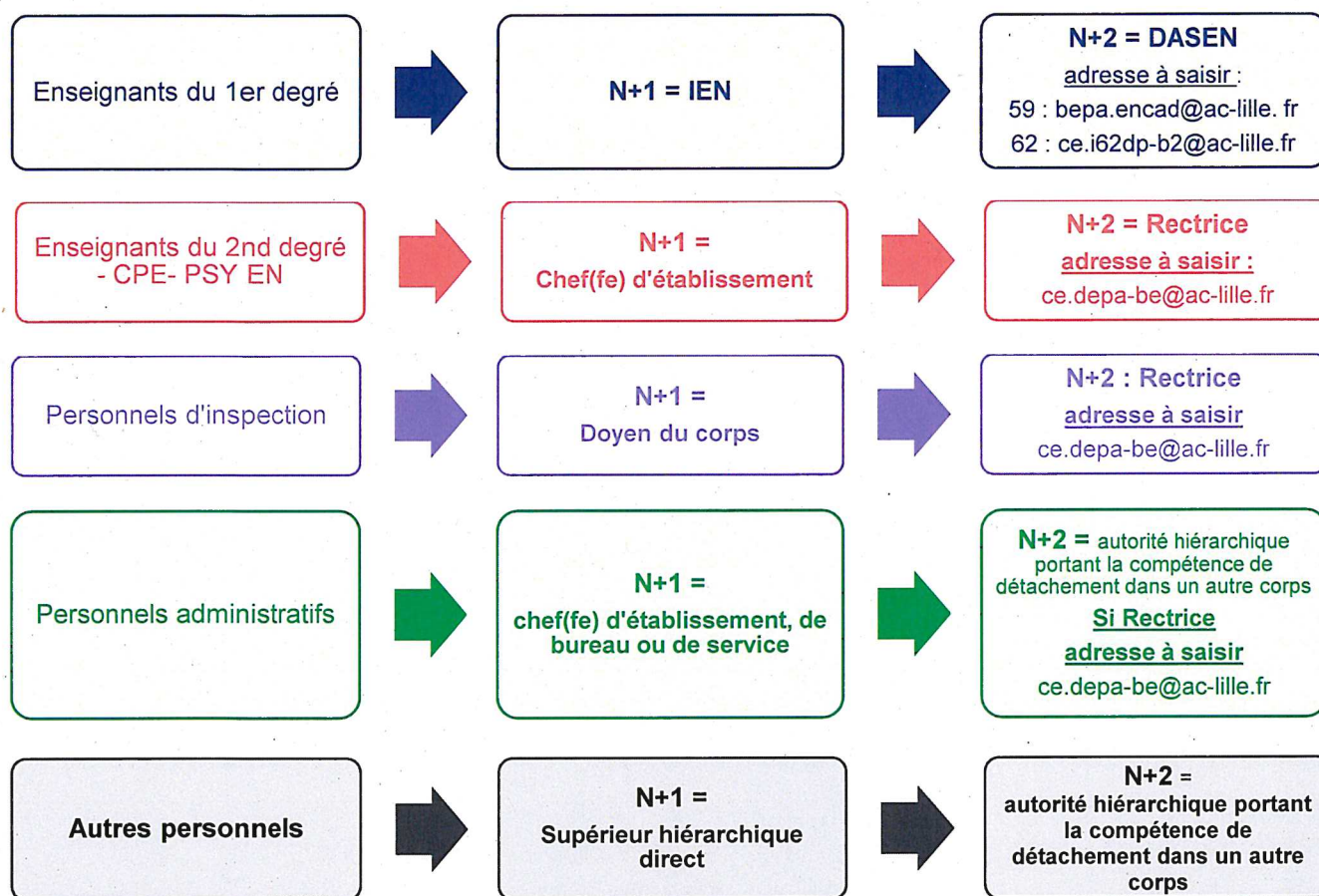
**Il est impératif que les personnels souhaitant faire acte de candidature prennent connaissance de cette note de service et, notamment, du détail de la procédure et du calendrier.**

J'attire en particulier l'attention des candidat(e)s potentiel(le)s sur les points suivants :

- les corps d'accueil et d'origine doivent être de même catégorie, d'un niveau comparable de recrutement, et les missions doivent être de même niveau,
- le recrutement se fait sur profil directement sur poste,
- une fiche descriptive d'emploi incluant la liste des postes sera publiée sur le site Place de l'Emploi Public (PEP),
- chaque candidat peut émettre jusqu'à 3 vœux sur poste,
- les dossiers de candidatures (CV, lettre de motivation, dernier arrêté d'avancement d'échelon, état des services validé) sont adressés **directement à la Direction de l'encadrement du ministère** par le biais de l'application COLIBRIS <https://portail.colibris.education.gouv.fr/personnels-dencadrement>



Les candidatures seront soumises à l'avis du supérieur hiérarchique (N+1) et de l'autorité hiérarchique (N+2) qui en seront informés par courriel et les saisiront directement dans l'application. Leurs adresses électroniques seront ainsi renseignées par les candidats dans Colibris lors de la constitution de leur demande :



Les avis émis par les supérieurs et autorités hiérarchiques seront portés à la connaissance des candidats dans Colibris le 16 mars 2023.

Les candidats retenus par la Direction de l'encadrement seront reçus en entretien par les académies d'accueil entre le **lundi 3 avril 2023** et le **vendredi 21 avril 2023** en fonction des vœux formulés.

Mes services se tiennent disponibles pour tout renseignement complémentaire.

Valérie CABUIL